



# Aéro club Marcel Dassault Voltige

## Note

### CONSIGNES CONCERNANT LES VOLS DE PATROUILLE

- Pilotes** Pilote autorisé par le club (instructeur) ou un instructeur à bord.
- Avions** Une patrouille ne comporte que des avions appartenants à l'AMDV. À partir de trois avions, il y a un instructeur, au moins, parmi les pilotes.
- Pax** Pour emporter un passager en patrouille, le pilote doit détenir une autorisation de voltige avancée(2<sup>nd</sup> cycle) ou avoir l'autorisation d'un instructeur.
- Briefing** Un briefing complet sera systématiquement effectué, détaillant les les différents exercices à réaliser, les changements de leaders etc... Un pilote par avion sera présent au briefing.